Case
Wing
Z
45
.18
Ser. 2
no. 57

1783

ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui ordonne l'exécution des Règlemens de la Librairie, & qui fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires ou autres, d'imprimer, publier & distribuer aucun Prospectus, Journal ou autre Feuille périodique, sans la permission de Sa Majesté.

Du 6 Mai 1789.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI étant informé qu'on distribue dans le public plusieurs Prospectus d'Ouvrages périodiques, pour

lesquels il n'a été accordé aucunes permissions, a résolu de réprimer un abus aussi contraire au bon ordre qu'aux Règlemens de la Librairie, dont Sa Majesté entend maintenir l'exécution, jusqu'à ce que d'après les observations qui lui seront présentées par les États-généraux, Elle ait fait connoître ses intentions sur les modifications dont ces Règlemens peuvent être susceptibles. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport, LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, de l'avis de M. le Garde des Sceaux, a ordonné & ordonne que les Règlemens rendus sur la police de la Librairie, seront exécutés selon leur forme & teneur, jusqu'à ce que par Sa Majesté il en ait été autrement ordonné : Fait en conséquence Sa Majesté très-expresses inhibitions & défenses à tous Imprimeurs, Libraires ou autres, d'imprimer, publier ou distribuer aucun Prospectus, Journal ou autre feuille périodique, sous quelque dénomination que ce soit, à moins qu'ils n'en aient obtenu une permission expresse de Sa Majesté. Défend pareillement Sa Majesté à tous Imprimeurs & Libraires, de recevoir aucune souscription pour lesdits Ouvrages périodiques publiés sans permission, sous peine d'interdiction de leur état, & même de plus grande peine s'il y échoit. Enjoint Sa Majesté au sieur Lieutenant général de police à Paris, & aux sieurs Intendans & Commissaires départis dans les Provinces, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent arrêt, lequel sera imprimé, publié & affiché par-tout où

beſoin ſera, & tranſcrit ſur les regiſtres de toutes les Chambres Syndicales du Royaume. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Verſailles le ſix mai mil ſept cent quatre-vingt-neuf.

Signé LAURENT DE VILLEDEUIL.

Tranſcrit ſur le Regiſtre VII de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & Imprimerie de Paris, folio 31 verſo. A Paris ce 7 mai 1789. Signé *KNAPEN, Syndic. DELALAIN l'aîné, Adjoint. MERIGOT jeune, Adjoint.*

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1789.